

MAIRIE D'ÉMANCÉ



**PROCES VERBAL DE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le dix-huit septembre à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'ÉMANCÉ se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil sous la présidence de Madame Stéphanie BRIOLANT, Maire

Convocation affichée le : 10 septembre 2020

Présents : Stéphanie BRIOLANT, Maire, Philippe DEFFRENNE, Laurence FRITSCH-BUDRY, Bernard MIGAUD, Catherine TESSIER, Adjoint(e)s, Sylvain BONNET, Brigitte MARCEAUX, Pascal GOURSAUD, Sébastien ANTIGNY, Mathieu LANDAIS, Jacques PORCHER, Guillaume DUBOIS, Ana-Grace AVILES MARTINEZ, Benoit GAUDARD, Joao Filipe DA FONSECA MOREIRA

Absent excusé : /

Absent : /

Procuration : /

Présents : 15	Absents : 0	Absents ayant donné procuration : 0	Votants : 15
---------------	-------------	-------------------------------------	--------------

Madame FRITSCH-BUDRY Laurence et Monsieur GOURSAUD Pascal se sont portés volontaires et ont été élus secrétaires de séance.

ORDRE DU JOUR

- I. Renouvellement de l'adhésion pour le dispositif de téléassistance pour la période 2019-2023
- II. Révision du loyer du Presbytère
- III. Modification de la durée de service d'un emploi à temps non complet
- IV. Décision modificative n°01/2020
- V. Demande de subvention pour travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires

Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 29 juin 2020

Madame le Maire signale qu'il y a eu une erreur dans le précédent procès-verbal. Le montant des RAR (restes à réaliser) dans les dépenses d'investissement étaient de 32 718€ et non 32 542€.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juin 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Dans une optique d'état des lieux de la commune et du matériel :

- Demande de devis et validation de celui-ci auprès de la société « 1,2,3 Mairie » pour la création, l'hébergement, sécurité et maintenance du nouveau site internet de la Mairie. Coût 1258€. Le site est en cours de construction et sa prise en main est en cours.
- Achat de trois armoires de bureautique pour l'enseignant des maternelles, pour faciliter son travail. Coût 1148,28€, possibilité de récupérer la TVA
- Demande de devis et commande de bastings autoclaves pour réparer l'intégralité du pont en bois près du chemin des Peupliers. Coût 1290,02€
- Elagage et entretien d'un érable, d'un chêne (rue de Sauvage), entretien du gros marronnier de l'école (arbre centenaire). Coût 1131,60€
- Suite au passage de la Socotec (contrôle de sécurité électrique et de gaz), intervention de l'électricien et mise en conformité électrique et des sorties de secours des différents bâtiments publics.

- Changement du matériel informatique, changement des licences et windows (passage de windows 7 à windows 10 !), installation du matériel et logiciels : 2 écrans, 2 minis tours, 1 ordinateur portable. Coût 4300€, avec la récupération future de la TVA
- Achat de différentes pièces neuves pour l'épaveuse, pour le tracteur. Coût 1800€ environ, avec récupération future de la TVA
- Demande d'un diagnostic du bâtiment de la Mairie (datant de 1883), organisé par Ingeniery et Ingenierie Structure. Coût 2280€. Une nouvelle prise de rendez-vous a été demandée cette semaine suite au compte rendu, car des travaux et demandes de subventions vont être à prévoir et à organiser à moyen terme.
- Suite à un n-ième dysfonctionnement de la chaudière à granules de la Mairie, constat par la société de maintenance qu'elle est à présent difficilement réparable. Ingeniery nous envoie plusieurs sociétés pour trouver une solution pérenne en urgence et nous aider à monter les dossiers de subventions.

I. **I- DCM_2020/4 n° 1 : Renouvellement de l'adhésion pour le dispositif de téléassistance pour la période 2019-2023**

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dispositif départemental de téléassistance existant, mis en place par le Département des Yvelines dans le cadre de sa politique de maintien à domicile des personnes âgées et personnes handicapées,

Vu le courrier du 1er juillet 2019, du Conseil Départemental des Yvelines concernant le marché de téléassistance avec la société VITARIS qui est renouvelé au 1er juillet 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE D'ADHÉRER** au dispositif départemental de téléassistance pour la période 2019-2023,
- **AUTORISE** par conséquent le Maire à signer la convention entre la Commune, le Département des Yvelines et la société attributaire du nouveau marché passé par le Conseil Départemental des Yvelines pour la gestion du dispositif départemental de téléassistance.

II- **DCM_2020/4 n° 2 : Révision du loyer du Presbytère**

Délibération

Madame le Maire informe l'Assemblée que le bail de location signé avec les locataires pour le presbytère a été renouvelé le 1er octobre 2016, le prix de loyer étant fixé à 744,99€/mois.

Madame le Maire rappelle que le loyer annuel de la location doit être révisé au terme de chaque année de location en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE conformément à l'article IV, chapitre A2 du contrat de location.

Le montant de la location se base sur la valeur de l'indice de référence du 2ème trimestre 2016 qui s'établissait à 125,25.

La valeur de l'indice des loyers du 2ème trimestre 2020 est de 130,57, ce qui porterait le loyer à 776,64€/mois, soit une augmentation de 5,06€ par rapport au loyer précédent, à compter du 1er décembre 2020.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur cette augmentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'AUGMENTER le loyer du Presbytère à 776,64€ à compter du 1er décembre 2020.

Monsieur GAUDARD demande qui sont les locataires du Presbytère, Madame le Maire répond que c'est une famille qui loue le logement depuis l'année 2013.

Monsieur DUBOIS demande la superficie du logement et si les diagnostics amiante /plomb ont été effectués. Madame le Maire précise que le logement fait 80m2 et que les diagnostics sont à jour.

III- **DCM_2020/4 n° 3 : Modification de la durée de service d'un emploi à temps non complet**

Délibération

Sur rapport de Madame le Maire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du comité technique en date du 27/08/2020

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi ATSEM Principale 1ère Classe permanent à temps non complet (20h25 hebdomadaire annualisées – 29h réelles en période scolaire) pour nécessité de service, l'Agent terminant actuellement avant la fin du dortoir,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

Article 1 : La suppression, à compter du 1er octobre 2020 d'un emploi permanent à temps non-complet, à raison de 20h25 hebdomadaires annualisées, d'ATSEM Principale 1ère Classe

Article 2 : La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non-complet, à raison de 26 heures hebdomadaires, d'ATSEM Principale 1ère Classe,

Article 3 : D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Monsieur DUBOIS profite de cette délibération pour demander s'il est envisageable de prendre des jeunes de temps l'été par exemple. Mme le Maire répond que cela est bien évidemment envisageable mais que les projets d'embauche « jeune » de cet été n'ont pu aboutir en raison du Covid.

Madame MARCEAUX propose de mutualiser les emplois avec la commune d'Orphin par exemple.

V- DCM_2020/4 n° 4 – Décisions Modificatives

Délibération

Vu le Code Général de collectivités territoriales,

Vu le Budget Primitif 2020 voté le 29 juin 2020,

Considérant les besoins de crédits supplémentaires au chapitre 20 liés à la mise en place du nouveau site internet et de divers achats de logiciels qui étaient imprévus lors de l'élaboration du Budget,

Considérant qu'il a été prévu des crédits à l'article 020 Dépenses imprévues

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des dépenses nouvelles enregistrées en section d'investissement depuis le vote du Budget Primitif, délibère et décide, à l'unanimité,

D'INSCRIRE les crédits nouveaux en dépenses, comme suit :

SECTION d'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Articles	Libellé	Montant en Euros
20	Dépenses Imprévues	-5 500,00 €
2051/ 20	Concessions et Droits similaires	5 500,00 €
	TOTAL	0,00 €

La section investissement reste équilibrée.

Monsieur Bernard MIGAUD précise au Conseil qu'il est difficile de constituer un budget lors d'une prise de mandat et comme le fait remarquer Monsieur Guillaume DUBOIS, certaines dépenses comme les logiciels métier sont imputées en dépenses de fonctionnement et d'investissement ce qui rend la tâche plus compliquée au moment de l'élaboration du budget..

VI- DCM_2020/4 n° 5 – Demande de subvention sécurité routière

Délibération

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le courrier du Conseil Départemental en date du 26 août 2020 donnant la possibilité aux communes de moins de 10 000 habitants d'aménager au titre de la réalisation de travaux d'aménagement concernant les transports en commun ou au titre de la sécurité routière avec l'aménagement des abords des établissements scolaires et de ceux fréquentés par des jeunes,

Considérant qu'une subvention égale à 80% d'un coût HT de travaux plafonné peut être versée aux communes via la répartition des amendes de police,

Considérant l'exposé de Madame le Maire présentant les projets d'aménagement aux abords de l'école, à savoir :

- un cheminement piéton aux abords du parking,
- l'installation de barrières de sécurité,
- l'installation d'un radar pédagogique,
- l'installation de signalisations horizontales et verticales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 abstention : Guillaume DUBOIS),

DE SOLLICITER du Conseil Départemental pour l'année 2020, une subvention pour l'aménagement d'aires d'arrêt de transports en commun ou pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires ou ceux fréquentés par des jeunes.

Description des travaux :

- un cheminement piéton aux abords du parking,
- l'installation de barrières de sécurité,
- l'installation d'un radar pédagogique,
- l'installation de signalisations horizontales et verticales

Coût HT des travaux : 12 500€

S'ENGAGE à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.

S'ENGAGE à financer la part des travaux restant à sa charge.

Monsieur DUBOIS s'interroge sur le fait que la Commission Travaux n'ait pas été sollicitée pour ce projet. Madame le Maire signale que le dossier de demande de subvention est arrivé en Mairie début septembre et que le dossier complet, devis, délibération doit être transmis au Conseil Départemental début octobre au plus tard. Il a fallu monter le dossier en urgence.

Questions diverses

Avant de clore la séance, Madame le Maire fait le point sur certains sujets :

- Passage d'ENEDIS les 6 juillet et 8 septembre au sujet de la ligne à moyenne tension couchée dans les bois. A la demande la Mairie, celle-ci a été balisée et rubalisée cet été pour indiquer le danger de mort. La ligne sera remplacée au travers de travaux d'enfouissement entre les transformateurs de chemin du Sablon et celui de rue du Haut-Martin, la nouvelle sera enterrée de chemin du sablon, via rue des Mousseaux et rue du Haut-Martin. Début des travaux à compter du 19 octobre jusqu'à fin décembre, puis de début janvier à mi-février pour le terrassement/enfouissement. Les raccords et dépose suivront ultérieurement. Les riverains seront prévenus avant les travaux.
Aucun coût pour la commune.
- Rencontre en juillet avec le trésorier payeur de Rambouillet
- 13 juillet cérémonie à Rambouillet, puis bal populaire le soir à Emancé qui a eu un bon retour
- Déjeuner avec les Maires en présence de la Présidente de Région Valérie Péresse
- Dépôts de deux plaintes pour dépôts d'immondices sur des chemins communaux, organisation et nettoyage de ceux-ci et mise en décharge
- 27 août rendez-vous avec l'Inspecteur Académique, pour les dernières recommandations avant la rentrée scolaire
- 29 août, Forum des associations. Bonne ambiance tout en gardant les gestes barrière
- 13 septembre, remise des médailles aux enfants ayant participé au passeport du civisme pour l'année 2019-2020
- Présence d'un club d'astronomie une fois par mois sur la commune : première date le samedi 26 septembre à 21h
- Départ du Paris-Conneré le dimanche 4 octobre à midi
- Mise en place des différents syndicats :

Monsieur Guillaume Dubois, élu au SICTOM, participera à la commission finances de celui-ci.

Madame le Maire, élue aux syndicats du SIAEP FR (eau potable) et au SIEPARE (assainissement), est devenue membre des bureaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h59.